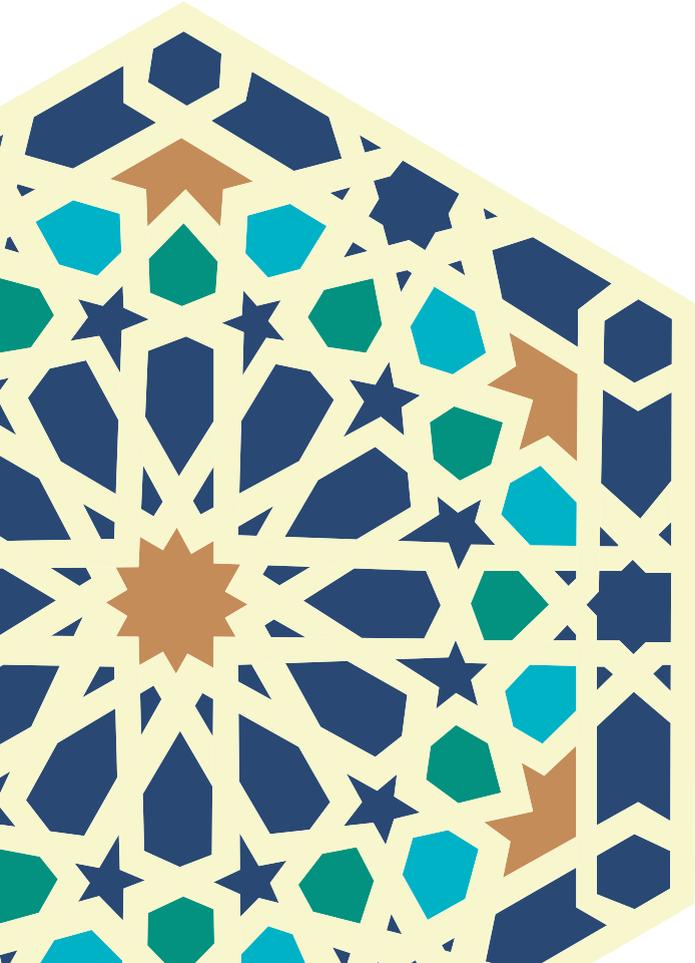
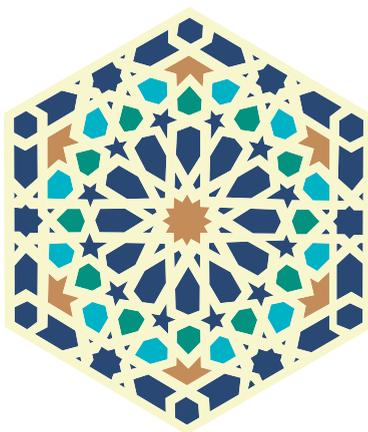


Appel de Fès
pour le dialogue des cultures et des religions





La Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions,
Fès (Maroc, 30 septembre – 2 octobre 2013) a été organisée par :



En partenariat avec l'Unesco et l'association Fès-Saïss.

Édité par l'Organisation internationale de la Francophonie

Appel de Fès

pour le dialogue des cultures et des religions

1. Réunis au Maroc, dans la ville de Fès, les participants à la Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions, organisée du 30 septembre au 2 octobre 2013 par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la Culture (Isesco), sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc et de l'association Fès-Saïss ont décidé de lancer l'appel suivant.

2. Ils saluent l'initiative de l'OIF et de l'Isesco d'organiser cette nouvelle rencontre au Maroc qui, depuis plusieurs décennies, déploie des efforts au niveau régional et international en faveur du rapprochement des civilisations et de toutes les formes de dialogue, y compris religieux.

3. Ils soulignent le besoin urgent de nouvelles formes d'interaction et d'entente entre les civilisations alors que notre époque est celle de toutes les proximités, à la suite de la mondialisation des échanges, de la multiplication des réseaux virtuels, des migrations et de la circulation des personnes.

4. Ils déplorent toutefois que, malgré les initiatives de rapprochement, de dialogue, de réconciliation ou d'accommodement, les affrontements ou les conflits idéologiques, les ingérences et les agressions, la violence intercommunautaire et parfois même intracommunautaire, la discrimination effectuée sur des fondements ethniques ou religieux, le terrorisme, associé quelquefois au crime international organisé, les replis communautaristes et la montée de la xénophobie aient marqué l'évolution de cette dernière décennie. La plupart des civilisations sont meurtries par cette évolution.

5. Conscients que les conflits et les drames de notre temps ont souvent pour causes sous-jacentes des confrontations politiques, ils en appellent aux États et gouvernements membres de l'OIF et de l'Isesco ainsi qu'à la communauté internationale afin qu'ils poursuivent et renforcent leurs actions en faveur d'un dialogue effectif des civilisations, des cultures et des religions en vue de l'établissement d'une culture de la paix au sein des nations et entre celles-ci. Cela est possible puisque des pays en conflit, pour des causes similaires, ont eu le courage de se réconcilier et que d'autres, meurtris par de terribles conflits internes, ont su recréer les conditions du dialogue et de la paix. Ce mieux-vivre ensemble repose sur l'égalité de dignité et la reconnaissance des cultures des peuples et des communautés.

6. Ils en appellent particulièrement aux dignitaires religieux, aux autorités chargées de l'exercice du culte et des affaires religieuses ainsi qu'aux dirigeants des partis politiques et des gouvernements, pour veiller à ce que, dans le respect des dogmes et des pratiques religieuses, mais aussi de la liberté d'exercice du culte et de conscience, le dialogue, ce mieux-vivre ensemble, soit rétabli ou instauré d'une manière durable. Les religions, particulièrement les trois religions abrahamiques, et au-delà, ne doivent en aucun cas être mises au service de modes de gouvernement ou de gestion politique et sociale discriminatoires. Les valeurs universelles prônées par les religions – justice, solidarité, ouverture à l'autre, respect de la dignité humaine – doivent être à la base du dialogue entre civilisations comme le sont celles des droits humains universellement reconnus.

7. En soulignant les bonnes pratiques mises en œuvre dans plusieurs pays membres de l'OIF et de l'Unesco, ils sont profondément convaincus que les actions éducatives à tous les niveaux de l'enseignement national doivent être l'outil privilégié du dialogue des civilisations, des cultures et des religions. Qu'il s'agisse de la formation du corps enseignant dans les systèmes de l'enseignement public ou confessionnel, des programmes scolaires, religieux et universitaires sur l'histoire et la sociologie des religions, de l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains, de la préparation du personnel chargé de l'enseignement religieux ou de la pratique religieuse, il est indispensable d'introduire, de renforcer ou de développer les concepts et les exemples réussis du dialogue interculturel; et cela dans le cadre des disciplines existant dans les curriculums et de la nécessaire interdisciplinarité.

8. Ils sont persuadés aussi que grâce au rôle des créateurs et acteurs culturels, dans le respect de la diversité culturelle, des droits culturels et des valeurs démocratiques universelles, toutes les formes d'expression culturelle sont de nature à consolider et élargir ce dialogue, à favoriser l'écoute et la connaissance de l'autre et à ancrer le respect de la différence, et appellent à la promotion de projets et d'entreprises culturels et artistiques au service de ce dialogue.

9. Ils appellent les journalistes et plus généralement les médias à faire connaître les bonnes pratiques, à rendre compte de la pluralité et de la diversité des religions et des cultures, et à contribuer, par là même, à la création d'un climat d'ouverture et de respect à un tel dialogue.

10. Ils encouragent vivement l'OIF et l'Unesco ainsi que les acteurs de la société civile à demeurer, dans leurs domaines de compétence et d'action, les vecteurs de la relance indispensable de ce dialogue et à s'associer aux actions pertinentes conduites aux niveaux national, régional et international, notamment dans le cadre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures 2013-2022, et saluent, à cet égard, la consultation virtuelle et interactive des jeunes dans la préparation de la conférence et souhaitent vivement que cette plate-forme soit maintenue et développée.

11. Ils déclarent solennellement que c'est sur un socle de valeurs universellement partagées, respectives et sans équivoque que doit reposer un réel dialogue interculturel et interreligieux pour une culture de la paix.

12. Ils tiennent enfin à marquer leur solidarité avec les peuples qui, dans la région et au Proche-Orient, connaissent des bouleversements considérables, vivent de grandes souffrances et sont entrés dans des phases décisives de leur histoire. Ils souhaitent vivement que ces peuples retrouvent la paix intérieure et que la communauté internationale se mobilise pour leur apporter les soutiens qu'ils pourraient souhaiter recevoir. Ils trouveront dans les valeurs politiques évoquées précédemment les conditions de l'apaisement qu'appelle leur présente condition : la prise en compte du renouvellement de l'universalité ; le besoin d'États solides en charge des nécessités communes et leur conduite par des dirigeants dont la légitimité est incontestable. L'État de droit et le respect des libertés fondamentales et notamment celles des minorités ; le maintien du lien constitutif entre développement économique, social et culturel, et celui du dialogue des cultures et des religions, comme leviers de la cohésion des sociétés.

Fès, le 2 octobre 2013

